



Fédération
Nationale des
Médecins
Radiologues

Lettre d'information

DES PATIENTS



MAI 2012 - N° 4

www.fnmr.org

20 à 30%

de réduction de la mortalité par cancer du sein dans les pays où le dépistage organisé existe de longue date dans la tranche d'âge 50-74 ans.

édito

C'est le moment d'agir !

Le système de santé français est considéré comme l'un des meilleurs du monde. Pourtant, et c'est là un paradoxe, depuis près de 20 ans la France accuse un énorme retard en matière d'IRM. Notre pays est sous-équipé. Il en résulte des délais d'attente, plus ou moins longs, pour les patients.



L'imagerie médicale est pourtant indissociable de la médecine diagnostique, et contrairement aux idées reçues, les IRM sont une véritable source d'économie puisqu'un seul examen est nécessaire là où, avec d'autres techniques, il en faudrait plusieurs.

La Fédération Nationale des Médecins Radiologues a saisi l'opportunité de la campagne des élections présidentielles pour attirer l'attention des différents candidats sur la nécessité d'un plan d'urgence destiné à combler notre retard et aider les cabinets libéraux d'imagerie médicale à s'équiper. Pour cela, il est indispensable d'augmenter le nombre d'autorisations d'équipement et de donner aux médecins radiologues libéraux les moyens d'investir dans ce matériel très coûteux (près de 1,5 million d'euros).

Nous sommes au début d'un nouveau quinquennat et le gouvernement qui vient d'être nommé travaille à de nouvelles orientations en matière de Santé. C'est donc le moment d'agir et de se donner pour objectif de mettre la France, qui comptabilise 7 IRM par million d'habitants, au moins au même niveau que nos voisins allemands avec 23 IRM par million d'habitants.

C'est donc le moment de se mobiliser ensemble, patients et médecins radiologues, pour pousser les pouvoirs publics à agir.

Dr Jacques NINEY
Président de la FNMR

Le développement des IRM n'est pas encouragé par les pouvoirs publics

La France est lanterne rouge en matière d'IRM. Elle compte seulement 7 IRM par million d'habitants. Cette situation, qui perdure depuis vingt ans, constitue une atteinte à la qualité des soins et freine l'accès des patients à une technologie de plus en plus indispensable.

Au lieu de mobiliser tous leurs efforts pour améliorer les choses, les pouvoirs publics freinent des quatre fers. Le dernier plan d'économie de l'assurance-maladie impacte directement les IRM et met en péril les équilibres financiers des pôles imagerie existants qui ne pourront pas renouveler leurs appareils ou en acheter de nouveaux.

Pourtant, et c'est là le paradoxe, les grands plans de santé publique concernant le cancer, la maladie d'Alzheimer ou l'AVC, préconisent un effort d'équipement dans les territoires pour prendre en charge ces pathologies qui frappent chaque année de plus en plus de Français.

Le Conseil professionnel de la radiologie française a proposé un plan d'urgence pour une réorganisation de l'imagerie devenue indispensable. Les médecins radiologues libéraux attendent un signe de la part des pouvoirs publics et s'organisent pour réduire au maximum le délai moyen d'obtention de rendez-vous pour passer une IRM.





Permanence des soins : votre médecin radiologue y participe

Les médecins radiologues participent à la permanence des soins.

Cela signifie qu'en dehors des heures d'ouverture de leur cabinet ou de la clinique dans laquelle ils exercent, ils assurent des gardes et des astreintes au sein d'un établissement d'hospitalisation qui assure lui-même une permanence d'accueil et de soins 24h sur 24.



Cancer du sein : le dépistage organisé plus que jamais utile

Au cours des derniers mois, les médias ont relayé, le plus souvent de façon très maladroite, certaines interrogations au sujet du dépistage organisé du cancer du sein suggérant un risque de sur diagnostic. Qu'en est-il ?

Les statistiques montrent une augmentation de 4% du nombre d'hospitalisations pour mastectomie totale (ablation du sein) entre 2005 et 2009. Si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit que ce type d'intervention est en réduction d'1% chez les femmes de 50 à 74 ans qui sont celles concernées par le dépistage du cancer du sein. En revanche, il y a une augmentation chez les jeunes femmes de moins de 40 ans pour qui les tumeurs détectées sont souvent beaucoup plus agressives, avec un risque de récurrence, justifiant l'ablation du sein.

Le dépistage organisé du cancer du sein dans la tranche d'âge 50-74 ans, qui repose sur une double lecture, permet de détecter des tumeurs de façon très précoce. Toutes les études internationales ont démontré une baisse de 20 à 30% de la mortalité par cancer du sein dans les pays où le dépistage organisé existe de longue date dans cette tranche d'âge. Nous manquons de recul en France où ce dépistage a été généralisé en 2004, mais le taux de détection des cancers peu évolués (in situ et invasif de moins d'1 cm) a été multiplié par 2 entre 1998 et 2008. Diagnostiqués plus tôt, ces cancers aboutissent à des traitements moins mutilants (chirurgie conservatrice et ganglion sentinelle qui permet d'éviter un curage axillaire).

La condition essentielle pour un dépistage organisé efficace à l'échelle de la santé publique est un taux de participation élevé de l'ordre de 70 à 80%. A l'heure actuelle, il faut savoir qu'environ la moitié seulement des femmes de 50 à 74 ans participent effectivement au dépistage organisé du cancer du sein alors que toutes reçoivent une invitation personnelle de la part de l'assurance-maladie, que leur médecin traitant et les gynécologues les incitent à le faire. Ce dépistage est gratuit. L'enjeu consiste donc à inciter toutes les femmes de cette tranche d'âge à participer de façon massive au dépistage organisé. La Haute autorité de santé souligne d'ailleurs que le dépistage organisé permet de faire rentrer les femmes dans un véritable parcours de prévention. Alors, si vous appartenez à cette tranche d'âge, n'hésitez pas à vous faire dépister !

En revanche, qu'en est-il pour les femmes de moins de 50 ans ? Le bénéfice d'un dépistage organisé n'a pas été démontré et l'objectif est avant tout d'identifier les femmes à risque afin que celles-ci puissent bénéficier d'une surveillance accrue. C'est le rôle des médecins généralistes et des gynécologues..

Labelix : le label de qualité pour les cabinets d'imagerie médicale



Les médecins radiologues, à l'initiative de la Fédération Nationale des Médecins Radiologues, se sont lancés dans une démarche de certification des cabinets d'imagerie médicale.

Il s'agit d'une démarche innovante destinée à valoriser la qualité. L'obtention de ce label intitulé "Labelix" suppose un travail de fond associant tous les acteurs du cabinet, médecins, manipulateurs et secrétaires. Celui-ci passe par une évaluation, la mise en œuvre d'un plan d'amélioration et un audit final avant de pouvoir prétendre au label. Il s'agit d'un parcours long qui implique des investissements parfois lourds pour satisfaire aux exigences de qualité dans huit domaines :

- L'accueil, l'information et le consentement du patient ;
- La maîtrise des sécurités ;
- La maîtrise de l'hygiène ;
- La maîtrise des vigilances sanitaires ;
- La maîtrise de la radioprotection ;
- La maîtrise des accidents médicaux ;
- L'organisation de la démarche qualité ;
- La mesure et l'amélioration,
- La téléradiologie.

Dans cette démarche, une attention particulière est accordée à la prise en charge des patients et ceci dès la prise du rendez-vous à la remise du résultat des examens, en passant par la constitution et la tenue du dossier radiologique. Une priorité est ainsi donnée à l'information du patient qui doit être complète (préparation de l'examen, temps nécessaire à prévoir, les différentes étapes de l'examen, que faire après celui-ci). Cette information doit être adaptée à l'âge, la pathologie, l'état ainsi qu'aux difficultés éventuelles de compréhension de chaque patient.

Ainsi, le cabinet candidat à la labellisation doit respecter un ensemble de caractéristiques dont certaines vont au-delà de ce qu'exige la réglementation actuelle, pour atteindre le niveau de qualité défini par Labelix. Ce label est attribué de façon impartiale par la commission de labellisation composée des représentants de la Fédération Nationale des Médecins Radiologues, de la Société Française de Radiologie, de patients et de l'assurance-maladie. Il est délivré pour une période de quatre ans. La certification est un processus évolutif d'amélioration des pratiques et les sites labellisés entretiennent la démarche en continu, les critères d'évaluation élaborés sur des référentiels métiers étant régulièrement étoffés et mis à jour. La procédure est complexe, très énergivore et consommatrice de temps, longue et coûteuse. C'est au prix de ces multiples exigences que Labelix représente un gage de qualité auprès des patients et des autorités sanitaires.